

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
PROCES-VERBAL DU 1^{er} FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 1^{er} février 2024, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les administrateurs suivants :

COGQUEN Marie-Jo; GEORGELIN Dominique; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE BLOAS Mireille; LE CALVEZ Michel; LE FOLL Marie-Françoise; LE SAULNIER Brigitte; THOMAS Joseph; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs excusés :

BOSCHER Marina; BOUILLOT Lise; CROISSANT Guy; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; OLLIVRO HERVE; RASLE-ROCHE Morgan ; LE GOFF Yannick.

Administrateurs absents :

ECHEVEST Yannick; INDERBITZIN Laure-Line; TOMYN Jérémy

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Administratifs présents :

M. HENRION Yannick – Directeur CIAS

En exercice : **24**

Présents : **12**

Quorum : **12**

Date d'envoi des convocations : 18 janvier 2024

- Conformément aux article R-123-16 et R-123-17 du CASF précisant que le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente,
- Vu l'absence de quorum constaté après avoir procédé à l'appel des membres à 18h00, soit :

12 membres présents sur les 24 en exercice,

La séance du Conseil d'administration du CIAS du jeudi 1^{er} février 2024 n'a pu se tenir.

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du CGCT et du CASF, le Conseil d'Administration du CIAS sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

A cette occasion, il délibérera valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à **18h15**.

La Vice-présidente

Claudine GUILLOU

